



**CAISSE
D'ÉPARGNE**

FACTUREA Access Créateurs **Au service des entrepreneurs**

Document à destination des conseillers Caisse D'Épargne
Document à usage strictement interne - Ne pas diffuser

FACTUREA Access Créateurs, qu'est-ce que c'est ?

Une solution d'affacturage destinée aux Professionnels récemment créés et qui propose les services suivants :

- | | |
|--|--|
|  Financement anticipé des factures |  Relance et recouvrement des factures |
|  Garantie en cas d'impayés clients ⁽¹⁾ |  Gestion des comptes clients |

Dans quels cas recommander FACTUREA Access Créateurs ?

Les entreprises intéressées ont une ou plusieurs des caractéristiques suivantes :

Des besoins de financement

Liés au lancement de l'activité, à l'augmentation du BFR, une modification du cycle d'exploitation sur les délais clients / fournisseurs, des charges salariales, impayés...

Une augmentation des besoins de trésorerie

Liée à des commandes supplémentaires, de nouveaux marchés, une baisse ponctuelle d'activité...

Un solde moyen débiteur récurrent

Sur le compte bancaire, des lignes court terme insuffisantes, une évolution des flux, des alertes sur les comptes...

(1) Impayés résultant d'une insolvabilité constatée par décision de justice à hauteur des approbations accordées et pour des factures non litigieuses et non contestées

Pour quel profil ?

Professionnels, **sans bilan comptable et ayant débuté leur activité depuis moins de 18 mois**

Exercant une activité en **BtoB**



En **France Metropolitaine ou dans les DROM⁽¹⁾** avec tarification spécifique

Tous clients ou prospects (Personnes Morales et Entrepreneurs individuels) des réseaux BPCE qui cherchent à optimiser leur trésorerie en cédant régulièrement leurs factures en attente de règlement et qui répondent aux critères d'éligibilité suivants :

- **Taille moyenne de facturation > 1 000 €**
- **60 000 € > CA annuel HT prévisionnel > 1,5M €**

Les éléments liés aux risques financiers de la société (cotation BDF, inscription privilège non moratoré, impayés) seront gérés par le schéma délégataire.

Quels bénéfices ?

Un apport de trésorerie rapide et facile à suivre

Financement des factures sous 24h si télétransmises (hors week-ends et jours fériés)

Suivi des comptes sur Internet

Une sécurisation du paiement des factures clients

Garantie des impayés en cas d'insolvabilité⁽²⁾ des acheteurs

Gestion des **règlements et imputations**

Un allègement des tâches administratives

Gestion des **comptes acheteurs**

Gestion des **relances et du recouvrement des factures cédées**

Quelles spécificités ?

Offre de full factoring, c'est-à-dire en notifié auprès des acheteurs et comprenant tous les services d'affacturage, portant uniquement sur des **créances pour des acheteurs situés en France** (métropole et DROM), avec un financement à hauteur des approbations **jusqu'à 85% TTC** (sous réserve de validation de la remise de factures et selon les conditions contractuelles).

BPCE Factor pourra accepter de financer des créances pour des montants excédant l'approbation préalable⁽³⁾⁽⁴⁾.

Durée de validité de l'offre 18 mois, prorogeable pour **6 mois** maximum (soit 24 mois au total)⁽⁵⁾

Résiliation possible à tout moment (hormis le respect d'un préavis de 3 mois)

Fonctionnement en dématérialisé : remise de factures et demandes de décaissement en ligne, justificatifs en PDF

Exclusion des **créances à l'export et situations de travaux**

Plafonnement de l'encours financé à 200 000€ (également en cas de contre-garantie BPI France Financement)

Décaissement par **virement**

Nombre **illimité** de factures⁽⁶⁾⁽⁷⁾

(1) Départements et Régions d'Outre-Mer (à l'exception de Mayotte)

(2) Impayés résultant d'une insolvabilité constatée par décision de justice à hauteur des approbations accordées et pour des factures non litigieuses et non contestées

(3) Le client s'engage solidairement à l'égard de BPCE Factor, au remboursement de toute somme excédant l'approbation

(4) Ces créances non approuvées pourront être débitées dans un délai de 30 jours après leur date d'échéance

(5) Prorogation possible si à l'issue de la 1ère période, le client ne peut fournir de documents comptables

(6) Le client pourra effectuer gratuitement 2 remises par mois. Au-delà, il sera prélevé la somme prévue dans les conditions tarifaires

(7) Pour un montant moyen annuel de facture > 1 000€ TTC

Quelle garantie ?

Fonds de garantie de 15% minimum de l'encours cédé, indexé sur les débits et le niveau de sous-traitance, sans plancher en termes de montant

Quelle tarification ?

Une commission d'affacturage incitative

Une commission d'affacturage composée d'un pourcentage fixe du chiffre d'affaires cédé, prélevée à la remise lors de la cession de factures.

Une commission d'affacturage pour les services apportés, à hauteur de **3,50% HT** du montant des factures confiées avec un taux préférentiel à **3,30% HT** appliqué au montant excédant 100 000€ de CA cédé⁽¹⁾ (applicable jusqu'à la fin de l'année en cours)

Un **minimum annuel de commission d'affacturage** perçue : 1 000€ HT payable par prélèvement annuel, semestriel ou trimestriel, afin de s'adapter à la **saisonnalité du client**

Cette tarification comprend :

- **15 comptes clients gratuits ouverts⁽²⁾**
- **2 remises de factures par mois⁽²⁾**
- **Un montant moyen de factures annuel supérieur à 1 000€ TTC⁽³⁾**

Une tarification spécifique pour les clients situés dans les DROM⁽⁴⁾ :

CA cédé < 100K €	3,70%
CA cédé > 100K €	3,50%

Produit soumis au barème des tarifications annexes en vigueur

Une commission de financement

Une commission de financement calculée sur la base d'un **Euribor 3 mois***, avec un **floor à 1,50% + un spread de 5,50% HT minimum**, prorata temporis.

**Le taux de l'Euribor 3 mois retenu pour le calcul de la commission de financement ne pourra en aucun cas être inférieur à 1,50% l'an (floor).*

Des **frais de montage** et de **mise en place du dossier** seront exigibles à la signature du contrat.

Quel commissionnement ?

10% de la commission d'affacturage et des tarifications annexes dont frais de dossier sont retrocédés à la Caisse d'Epargne durant toute la durée du contrat

Une commission complémentaire trimestrielle basée sur un **pourcentage annuel** s'appliquant à la progression des encours financés moyens par BPCE Factor par Caisse d'Epargne et par segment de clientèle par rapport à **l'année de référence 2017**

Ce pourcentage est fixé à **2,5% par an HT** pour les contrats d'affacturage en stock rattachés au segment de clientèle **Professionnels**

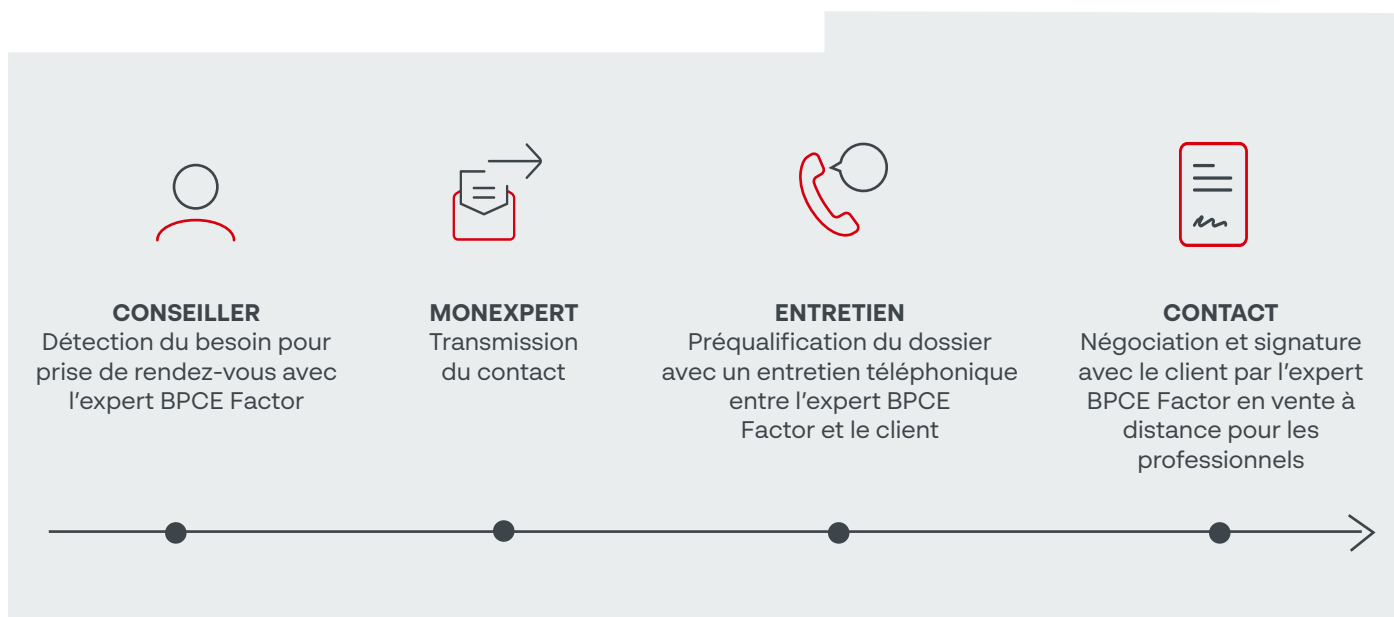
(1) Chiffre d'affaires cédé annuel

(2) Au-delà, il sera prélevé la somme prévue dans les conditions tarifaires en vigueur

(3) Par exemple, pour un chiffre d'affaires TTC confié à 50 000€, le nombre maximum de factures annuel sera de 50. Au-delà de ce seuil annuel, il sera facturé 10€ HT par facture supplémentaire.

(4) Départements et Régions d'Outre-Mer (à l'exception de Mayotte)

Quelle démarche commerciale adopter ?



Points forts et points d'attention

Offrir une **image simple de l'affacturage** aux clients

Proposer une commission d'affacturage incitative composée d'un pourcentage du chiffre d'affaires cédé, comprenant le **déclenchement d'un taux préférentiel à partir d'un certain montant de chiffre d'affaires cédé à l'année**

Pour nos clients, un **choix des acheteurs à confier**, selon leur niveau de besoins de trésorerie⁽¹⁾

Equiper une **cible plus large de clients** avec une offre concurrentielle

Aider à la sélection des acheteurs : expertise du factor sur la situation financière des acheteurs

Un seul prélèvement de la commission de financement en fin de mois : pas de prélèvement en précompte au moment du financement par virement, ajusté en fin de mois

Gagner du temps dans la gestion du poste clients

Un décaissement par virement

(1) Avec la transmission de l'intégralité des factures émises sur un acheteur cédé

Caisse d'Epargne Facturea est une offre de services de BPCE Factor.

BPCE Factor - Siège social : 7, Promenade Germaine Sablon - 75013 Paris - Adresse administrative : 5, Avenue de la Liberté - 94676 Charenton-le-Pont Cedex - Téléphone : 01 58 32 80 00 (Appel non surtaxé, coût selon votre opérateur) – Société anonyme à Conseil d'Administration au capital de 19 915 600 euros – 379 160 070 RCS Paris -TVA : FR 22 379 160 070 - Intermédiaire d'assurance, inscrit à l'ORIAS sous le numéro 07 001 705 - www.factor.bpce.fr.



BPCE FACTOR
Label Réseaux BPCE

Audité par
BUREAU VERITAS
Certification

92937 Paris-la-Défense Cedex
Disponible sur demande



**GROUPE
BPCE**